

Publié sur le site internet de la commune le

Le Maire

Frédéric VALLOS



Envoyé en préfecture le 30/11/2023

Reçu en préfecture le 30/11/2023

Publié le

ID : 001-210103479-20231127-2023094-DE



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2023-094

Séance du 27 NOVEMBRE 2023

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	: 19
En exercice	: 19
Présents	: 17
Qui ont pris part à la délibération	: 18
<u>Date de la Convocation</u>	: 20/11/2023
<u>Convocation affichée et diffusée le</u>	: 20/11/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 27 novembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VALLOS Frédéric, Maire,

PRESENTS : M. VALLOS Frédéric, M. AKNIN Daniel, Mme BRUYAS Séverine, M. COLLET Baptiste, M. DA COSTA Jean, GAUTIER WILL Pascale, Mme GENEVOIS Annie, Mme GONZALEZ Sindy, M. GROSSAT Gilles, M. HENRY Christophe, Mme HENRY Marie- Claude, M. JACQUET Alain, Mme MARTIN GAJAC Corinne, M. PERRAUD Sylvain, M. PETIT Clément, M. ROCHE Gilles, Mme SOUZY Eva.

ABSENT EXCUSE

M. GAY Richard

POUVOIR

Mme BOURDELEAU Alexandra a donné pouvoir à Gilles GROSSAT

Mme Corinne MARTIN GAJAC a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Location maison Favre – Bail précaire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal sa délibération du 10 juillet 2020 relative à la location de la maison Favre

Un bail précaire a été mis en place avec Monsieur Ludovic POULENARD pour la période du 1^{er} juin 2023 au 1^{er} décembre 2023

Adresse : 194 rue de la mairie 01600 SAINT DIDIER DE FORMANS

Parcelle de terrain surface 1 717 m²

Surface habitable : 156 m²

Garage et cave : 53 m²

Montant de la location fixé à **860 € par mois hors charges**

Compte tenu du fait que le projet de périmètre d'étude est en standby il est opportun de continuer à louer ce bâtiment.

Monsieur Poulénard accepterait une location complète pour une année supplémentaire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- Accepte le principe de la conclusion d'un **bail précaire** avec Monsieur Ludovic Poulénard (du 1^{er} décembre 2023 au 30 novembre 2024)
- Dit que le montant de la location est fixé à **860 € par mois hors charges**

- Autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération et l'autorise à prendre tous avenants éventuels pour ce bail
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à Madame
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis au Trésorier de la commune

Ainsi fait et délibéré le 27 novembre 2023
Pour extrait conforme,

Le Maire
Frédéric VALLOS



La secrétaire de séance
Corinne MARTIN GAJAC

